



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE DU GUA

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal****Séance du 24 février 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février à dix-sept heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Jean Mercier sous la présidence de M. BROUHARD, Maire.

Convocation : 04/02/26

Affichage : 04/02/26

Nombre de membres

- En exercice : 19

- Procurations : 4

- Votants : 14

Etaient présents : P. BROUHARD ; S. DELAGE ; M. REY ; N. DUBUC ; M-P. BIGOT ; B. PREVOST ; G. JOUANNET ; J. CHAGNOLEAU ; A. LATREUILLE ; N. DEDIEU.

Excusés : E. STRADY a donné pouvoir à A. LATREUILLE. G. BONDOUX a donné pouvoir à S. DELAGE. A. SICARD a donné pouvoir à J. CHAGNOLEAU. F. STRADY a donné pouvoir à P. BROUHARD.

Absents : D. DEBRIE ; C. CHAPRON ; L. VICI ; M. GOMEZ ; E. BERUSSEAU.

Secrétaire de séance : M. REY

**2026\_02\_20 Attribution de subventions**

Monsieur le Maire explique qu'en vertu de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions doit donner lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCORDE** les subventions comme ci-dessous précisées :

|                    |  |
|--------------------|--|
| ACCA               | 2 000 €  |
| ARTEMIS            | 100 €  |
| Le marais des arts | 500 €  |
| Loisirs détente    | 0 €  |
| SNSM               | 300 €  |
| Vélo Club          | 500 € par course réalisée sur présentation d'un justificatif |
| FESTIGA            | 800 € par feu d'artifice sur présentation d'un justificatif  |
| Comité de jumelage | 2 000 €  |
| CCAS               | 6 000 €  |
| RASED              | 254 €  |

Le secrétaire de séance,

Le Maire,  
Patrice BROUHARD

Certifié exécutoire compte-tenu sa transmission par voie électronique le 03/03/26  
et de sa publication le 27/02/26

